

02.08.2014

F. J. Radermacher¹

Structure de base d'un potentiel Contrat Climatique mondial ²

Conférence Climat ONU 2015 à Paris

¹ Prof. Dr. Dr. F. J. Radermacher, Directeur du Forschungsinstitut für anwendungsorientierte Wissensverarbeitung/n (FAW/n), à la fois professeur d'informatique à l'université de Ulm, président du Senat de Wirtschaft e.V., Bonn, vice-président du Ökosoziales Forum Europa, Vienne, ainsi que membre du Club of Rome.

Adresse de correspondance: Forschungsinstitut für anwendungsorientierte Wissensverarbeitung/n (FAW/n), Lise-Meitner-Str. 9, D-89081 Ulm; tel. +49-731-50-39100, fax +49-731-50-39111, e-mail: radermacher@faw-neu-ulm.de

² Le texte est aussi disponible en allemand, anglais et espagnol sous www.faw-neu-ulm.de

Cadre du Contrat

1. Logique de négociation selon la formule de Copenhague

Les pays industriels réduisent leurs émissions annuelles et décident eux-mêmes du volume de réduction. Les pays non-industriels réduisent leurs émissions suivant leur taux de croissance et décident eux-mêmes du volume.^[1]

2. Possibilité d'ajustement de taxe douanière envers non-signataires

Négotiation de la possibilité pour les signataires du contrat climatique de mettre en œuvre des rajustements de taxe douanière envers les non-signataires égalant l'avantage concurrentiel gagné suite au refus de signature du contrat climatique par les non-signataires.^[2]

3. Financement d'un Fonds Climatique Vert

Les pays industrialisés doivent établir un Fonds Climatique Vert d'au moins 100 milliards de dollars par an à partir de 2020 pour supporter les pays non-industrialisés dans le contexte de thèmes liés au climat - un prérequis pour les circonvénir comme partenaires dans un contrat climatique global.^[3]

4. Mobilisation du secteur privé

En plus de stratégies de réalisation individuelles par pays (p. ex. directives légales, conditions cadres légales, règlements fiscaux, standards légitimés ou soutenus, encouragement d'un "Green Race") une motivation et un attrait du secteur privé, en particulier du segment premium, envers la réalisation volontaire de l'idée de neutralité carbone doivent être accomplis additionnellement au niveau national.^[4]

5. Global Neutral

Etablissement d'un "Global Neutral" au niveau de l'ONU (suivant l'exemple du "Global Compact") pour motiver entreprises, organisations et personnes privées à suivre l'idée de neutralité carbone volontaire.^[5]

Explications

1. La „formule de Copenhague“ signifie un grand progrès par rapport à la logique de base du contrat de Kyoto. Elle est très consensuelle, parce qu'elle dérive d'un accord entre les Etats-Unis et la Chine (par l'entremise de l'Allemagne) lors de la conférence climat de Copenhague en 2009. Dans le cadre d'une évaluation sommaire que nous avons effectuée, elle permet, d'ici à 2050, la réduction de la totalité des émissions de CO₂ reliée à des sources fossiles de 1.600 milliards à 1.000 milliards de tonnes. En relation avec des contributions déterminantes du secteur privé (cf. 4.), cela permet de respecter la limite supérieure de 2°C (référence: estimation de budget du WBGU). Ce qui est déterminant, c'est qu'un traité politique entre nombreux partenaires fixant une limite supérieure (dynamique des émissions mondiales réussisse, et ceci, avec la contribution indispensable des Etats-Unis et de la Chine. Le cours exact de cette limite supérieure n'est pas déterminant et n'a d'effet que sur le dimensionnement de 4. Ce qui est par contre déterminant, c'est l'établissement d'une quelconque limite supérieure réaliste. Le secteur privé peut alors apporter ses contributions contre cette limite.

Important: La délimitation entre pays industriels et pays non-industriels devrait s'orienter essentiellement sur le produit intérieur brut par habitant. Dans la première phase, la Chine devrait à tout prix faire partie des pays non-industriels.

2. Ceci peut être co-négocié d'une manière compatible avec les règles de la WTO et est un prérequis pour un régime de climat mondial sans fuite de carbone. Quant aux exigences de la WTO, la participation (au moins) des Etats-Unis, de l'Europe, de la Chine, de l'Inde et du Brésil au contrat climat est un appui souhaitable. La possibilité de l'imposition de rajustements de taxes douanière aura certainement pour conséquence la participation de la grande majorité des pays au traité climatique proposé. Il est aussi utile que les exigences envers les pays, en accord avec la formule de Copenhague (cf. 1.), soient „modestes“, et, en outre, que des stimulants intéressants voient le jour pour tous les membres, et particulièrement, pour les pays non-industriels.
3. Ceci a déjà été décidé par les contractants bien que le financement ne soit pas encore réglé.

4. *La coopération avec le secteur privé est un élément décisif de cette proposition. Elle a pour but le financement privé volontaire de l'utilisation de 2 instruments menant à la neutralité carbone individuelle / privée:*
- *Fermeture de droits d'émissions légaux (Stratégie de non-utilisation). Volume d'économies estimé: 250 milliards de tonnes jusqu'à l'année 2050*
 - *Génération d'émissions négatives (émissions minus), avant tout au moyen de séquestration biologique. L'instrument principal est constitué par des mesures de reforestation à l'échelle mondiale, surtout sur des surfaces dégradées dans des régions tropicales. Il s'agit d'une mise en valeur de 500 millions à 1.000 millions d'hectares. Les surfaces reforestées doivent être ,récoltées' dans un cycle d'environ 40 ans et être récultivées aussitôt. L'essentiel est la création de valeur ajoutée dans une cascade de l'exploitation matérielle et énergétique du bois, et, en plus, pour une durée indéterminée, l'exploitation de multiples autres produits forestiers (Agroforesterie) .*

La relation de l'utilisation des 2 instruments (plus exactement, le volume de fermeture de droits d'émissions autorisé au niveau mondial) devrait être réglé par la politique sous forme d'une orientation sur le prix des certificats (par ex. 10 dollars par tonne d'équivalent de CO₂) (cf. Courbe 3, Fig. 1).

5. *Le "Global Neutral" est orienté sur le "Global Compact" de l'ONU. Une réduction de 1.100 milliards à 600 milliards de tonnes des émissions accumulées de CO₂ de sources fossiles semble réalisable d'ici à 2050 grâce à l'incorporation à l'actif du secteur privé. La condition préalable est la signature d'un traité climatique à l'échelle mondiale selon la logique de Copenhague. Le volume cité plus haut de 600 milliards de tonnes d'émissions de CO₂ de sources fossiles d'ici à 2050 correspond aux exigences de l'IPCC pour le respect de la limite maximum de 2°C. L'effet économique d'un "Global Neutral" totalement réussi dans les dimensions évoquée (c'est-à-dire sur la base d'une réduction annuelle d'environ 15 milliards de tonnes d'ici à 2050) correspond à l'équivalent de l'incorporation à l'actif de 150 milliards de dollars par ans – en cas de coûts moyens estimés (par bilan) de 10 dollars par tonne de CO₂ non émise. Ceci représenterait annuellement 150 milliards de dollars issus du secteur privé pour la protection climatique comme contribution à une économie mondiale verte et inclusive. Cette somme serait réunie par les consommateurs*

